

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Déclaration de la Délégation algérienne

Vingt-et-unième session du groupe de travail sur

l'Examen Périodique Universel

EPU de l'Arménie

22/01/2015

Monsieur le Président ;

Ma délégation souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de la République d'Arménie conduite par Son Excellence Ashot Hovakimian, Adjoint du Ministre des Affaires Etrangères et la félicite pour la qualité du rapport national de son pays.

L'Algérie relève avec appréciation l'adoption par l'Arménie d'une stratégie nationale pour la protection des droits de l'homme. Le cadre normatif et institutionnel relatif aux droits de l'homme a été également renforcé, notamment par un Programme stratégique de réformes juridiques et judiciaires couvrant la période 2012-2016. Un ensemble de textes a été promulgué depuis 2010, afin de consolider le cadre juridique relatif aux droits de l'homme, entre autres, la loi relative à la liberté de réunion et la loi relative à l'égalité des chances pour les femmes et les hommes.

L'Algérie salue les mesures entreprises par l'Arménie pour mieux préserver sa richesse et sa diversité ethnique et culturelle, notamment pour promouvoir l'éducation et la culture des minorités nationales. L'Algérie encourage l'Arménie à poursuivre et renforcer ces mesures.

L'Algérie lui recommande, à cet égard, de renforcer les programmes de formation destinés aux agents de l'Etat, en matière des droits des minorités.

L'Algérie souhaiterait recommander également à l'Arménie de renforcer les mesures visant à réduire les inégalités hommes-femmes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.